

Appel à Candidatures
Accompagnement à la diffusion dans le cadre de l'opération
" Hauts de France en Avignon 2019"

I-Préambule

Le Festival d'Avignon se déroule chaque année au mois de juillet sur une période de 3 semaines. Il constitue un rendez-vous public et professionnel incontournable pour le secteur du spectacle vivant. Ce festival très médiatique, que ce soit au travers de la sélection officielle, qu'au sein du « OFF d'Avignon », contribue à la diffusion des spectacles et à la visibilité des équipes artistiques hors de leur région d'origine : nombreux sont les responsables culturels, programmateurs et directeurs de lieux à y faire des repérages pour leurs saisons à venir. De multiples rencontres professionnelles permettent également aux compagnies d'échanger sur leurs pratiques et de s'inscrire dans des réseaux nationaux et internationaux.

A la fois projet d'initiative régionale et action de soutien à la création et à la diffusion, l'opération " Hauts-de-France en Avignon " vise à :

- Soutenir la diffusion des spectacles produits en région, en leur permettant de se confronter au regard de nombreux professionnels et de s'inscrire dans de nouveaux réseaux de diffusion ;
- Promouvoir les rencontres entre professionnels
- Promouvoir la richesse de la création régionale à l'échelle nationale et internationale et ainsi participer au rayonnement des Hauts-de-France comme « terre de création artistique »

L'opération s'articule ainsi autour de l'accompagnement d'une sélection de spectacles produits en région, afin que ceux-ci puissent être présentés au sein de lieux emblématiques et référencés du festival OFF.

II- L'opération « Hauts-de-France en Avignon »

1. Les spectacles accompagnés

Le spectacle accompagné pourra concerner l'ensemble des disciplines artistiques du spectacle vivant.

Il pourra s'agir soit :

- d'une création récente (créée dans les trois dernières années) et susceptible de pouvoir tourner ;
- d'un spectacle en cours de création au moment de la candidature justifiant d'un accompagnement par au moins une structure de diffusion professionnelle de la région.

Afin d'être éligible, le spectacle devra être produit par une équipe artistique professionnelle détentrice d'une licence d'entrepreneur de spectacle et pouvant justifier d'une implantation et d'une activité régulière en région Hauts-de-France.

Enfin, le spectacle ne devra pas avoir déjà été accompagné par la Région dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France en Avignon ».

2. Le focus « Emergence »

Attentive à l'encouragement de l'émergence et de la jeune création, la Région proposera, au sein de l'opération « Hauts-de-France en Avignon », un focus dédié qui s'illustrera notamment par l'accompagnement, au sein de la sélection, de spectacles produits par des compagnies émergentes.

Dans ce cadre, la Région sera également attentive aux projets d'équipes artistiques confirmées intégrant des démarches de compagnonnage ou de mentorat en direction de compagnies émergentes.

3. La recherche de partenariats privilégiés avec plusieurs scènes référencées du festival OFF

Dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France en Avignon », la Région entend favoriser, pour les spectacles accompagnés, une visibilité auprès des professionnels. En ce sens, un partenariat sera recherché avec plusieurs lieux du OFF identifiés, de par leurs spécificités et leur qualité de programmation, et un dialogue sera noué autour des projets artistiques retenus dans le cadre de la sélection.

Enfin, à l'instar des années précédentes, plusieurs spectacles de la sélection feront l'objet d'un accueil au sein de Présence Pasteur.

III- Mise en œuvre de l'opération « Hauts-de-France en Avignon »

1. La constitution de la sélection « Hauts-de-France en Avignon »

La candidature sera étudiée, sur la base du projet artistique, en concertation avec le comité consultatif « Hauts-de-France en Avignon »¹ selon les éléments suivants :

- **la qualité artistique** et la **cohérence** globale de la proposition.
- **la pertinence de la présentation du spectacle concerné** au festival OFF d'Avignon.
- **l'opportunité d'une présence de la compagnie au festival OFF d'Avignon** au regard de son stade de développement et/ou de sa stabilité financière.
- **la capacité de l'équipe artistique à mettre en œuvre une stratégie de diffusion** pendant et en dehors du festival.
- **la faisabilité financière et technique du projet.**

Les spectacles composant la sélection « Hauts-de-France en Avignon », ainsi que le montant de l'accompagnement à chaque spectacle feront ensuite l'objet d'une délibération de la part de l'Assemblée Régionale.

N.B : considérant le calendrier de constitution de la sélection « Hauts-de-France en Avignon », il ne sera pas exigé de la compagnie, au moment de la candidature, la confirmation du lieu de programmation du spectacle. Celle-ci devra néanmoins intervenir au plus tard dans le courant du premier trimestre 2019.

2. L'accompagnement de la Région

a) **Un accompagnement financier articulé autour de:**

- Un soutien aux coûts salariaux, techniques et logistiques liés à la diffusion du spectacle en Avignon. Ce financement sera plafonné à 15 000 euros, représentant au maximum 35% des dépenses éligibles.
- Un soutien à la location de créneaux, plafonné à 15 000 euros. Selon le lieu de programmation, cette prise en charge se fera sous forme d'une subvention directe à la compagnie, ou par le biais de préachats de créneaux par la Région.

L'accompagnement financier total de la Région à chaque spectacle n'excèdera pas 25 000 euros.

b) **La mise en œuvre d'un plan de communication et de relation presse** adapté.

c) **L'association aux différentes actions de visibilité et de mise en réseau professionnelle** organisées dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France en Avignon ».

d) **La mise à disposition d'un lieu de travail** connecté et équipé pendant la durée du festival.

3. Les engagements des équipes artistiques

Les équipes artistiques inscrites dans l'opération s'engageront à :

- Assurer des représentations régulières sur la durée du festival OFF (3 semaines).

¹ Comité constitué de professionnels du spectacle vivant en région, dont la liste est à télécharger sur le site Internet de la Région.

- Etre opérationnelle dès le premier jour de l'opération.
- Respecter les règles fiscales et sociales liées à l'intermittence, ainsi que les engagements pris avec les lieux d'accueil.
- Spécifier le soutien de la Région dans ses différents outils de communication et dans ses relations avec la presse.
- Participer à la bonne mise en œuvre de l'opération « Hauts-de-France en Avignon ».
- Participer à la logistique et à l'organisation générale de l'opération (réunions préparatoires et de bilan, conférences de presse...).

4. Modalités de paiement

Les modalités de paiement de l'aide accordée aux compagnies sélectionnées seront définies dans une convention financière.

IV- Modalités de candidature

Le dossier de candidature devra être déposé via la plateforme de subventions GALIS à l'adresse suivante : <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr>

La candidature devra obligatoirement comporter:

- le budget prévisionnel global de l'opération selon le modèle dédié, téléchargeable via la plateforme;
- le dossier artistique du spectacle comportant obligatoirement une note d'intention, la fiche technique du spectacle, le descriptif de l'équipe artistique et technique, ainsi que le plan de diffusion dédié.

Date limite de réception des candidatures : 02 novembre 2018.

Attention : Les candidatures non déposées sur la plateforme ou transmises après cette date seront déclarées irrecevables.

V- Accompagnement au montage de dossier

Les équipes artistiques souhaitant déposer un dossier de candidature sont invitées à se rapprocher, en amont de tout dépôt, de leurs interlocuteurs privilégiés au sein du service Spectacle Vivant, à savoir :

- Franck Hovelaque (franck.hovelaque@hautsdefrance.fr) pour les compagnies Théâtre implantées sur le versant « nord » de la région Hauts-de-France
- Laurence Petit (laurence.petit@hautsdefrance.fr) pour :
 - Les compagnies Théâtre implantées sur le versant « sud » de la région Hauts-de-France.
 - Les spectacles Jeune Public.
- Antoine Sieminski (antoine.sieminski@hautsdefrance.fr) pour les projets souhaitant intégrer le focus « Emergence ».
- Laurence Brion (laurence.brion@hautsdefrance.fr) pour les spectacles de danse, de cirque et de marionnettes, ainsi que les projets transdisciplinaires.

Le secrétariat du service Spectacle Vivant peut être contacté au 03.74.27.28.43/53.